

*Initiatives ministérielles**[Traduction]*

Les motions n^{os} 41A et 46A sont groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion n^o 41A vaudra pour la motion n^o 46A.

[Français]

La motion n^o 42A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Traduction]

Les motions n^{os} 58 et 60 sont groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[Français]

La motion n^o 68 sera débattue et mise aux voix séparément.

[Traduction]

La motion n^o 78 sera débattue et mise aux voix séparément.

• (1210)

Je propose maintenant que nous passions à l'étude des motions n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 16, 18, 19, 21, 22, 25, 27, 32, 35, 37, 39, 40, 41, 44, 45, 46, 48, 51, 52, 59, 63, 64, 65, 69, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87 et 89.

MESURE MODIFICATIVE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, étant donné les nombreux éléments que renferme cette décision, je me demande si la présidence pourrait en mettre plusieurs copies à la disposition des députés présents à la Chambre afin que nous puissions avoir un débat prudent durant le reste de la journée.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais en profiter pour soulever un point pendant que le ministre est présent à la Chambre. Je suppose que le ministre voudra donner une brève description de chacun de ces amendements afin que les députés, particulièrement ceux qui n'ont pas participé au débat à l'étape de l'étude en comité, comprennent bien ce qu'il essaie de faire en apportant des changements aux mesures législatives en question.

Si je dis cela, c'est pour faciliter le débat et pour permettre à l'opposition de présenter des arguments raisonnables.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le ministre ne fera pas de remarques aujourd'hui au sujet de ces amendements. J'ai demandé à quelqu'un d'autre de le faire,

soit à mon collègue de Mississauga-Sud, qui participe activement au processus depuis le tout début. Je crois qu'il est juste de dire que ce député connaît probablement les lois régissant les banques, les sociétés de fiducie, etc., mieux que tout autre député de la Chambre, même si mon collègue de Nickel Belt pourrait bien revendiquer cet honneur.

Je suis certain que vous écouterez avec grand intérêt les remarques de mon collègue de Mississauga-Sud, qui a toute la compétence nécessaire pour participer à ce débat, monsieur le Président.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je comprends la réponse du ministre. Toutefois, afin que tout soit très clair, je voudrais qu'on me confirme que le député, qui est un membre distingué du Comité des finances depuis fort longtemps, parlera au nom du gouvernement et que les opinions qu'il exprimera sont aussi celles du ministre. Il ne s'agira donc pas d'un simple membre du Comité des finances qui fera quelques remarques, mais bien d'un député qui présentera le point de vue du gouvernement. Est-ce que j'ai bien compris ce que le ministre a dit à la Chambre?

M. McDermid: Cela me met dans une position délicate, monsieur le Président. Cependant, je suis convaincu que mon collègue de Mississauga-Sud représentera de façon juste le point de vue du gouvernement relativement à ces amendements dont la Chambre est saisie.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui ont suivi l'étude en comité de ces projets de loi ont constaté qu'il s'agit de mesures législatives extrêmement complexes et que la démarche adoptée à leur égard est très tortueuse. Ainsi, nous avons d'abord examiné le projet de loi C-4 et nous avons terminé par l'étude des projets de loi C-19, C-28 et C-34. À mon avis, il n'est pas très professionnel de nous présenter 100 amendements relatifs au projet de loi C-4 quelques heures avant que nous n'entamions le débat sur ces mesures législatives très compliquées.

L'opposition a présenté ses amendements depuis deux semaines. Le gouvernement, lui, nous présente ce matin ces 100 amendements que nous devons examiner et essayer de comprendre et, même à cette étape avancée du processus, il nous signale qu'un article a été oublié dans l'un des amendements, que la Chambre devra donner son consentement unanime pour l'y inclure et qu'il manque plusieurs amendements relatifs au projet de loi C-28.

J'estime que cette opération a été mal organisée, qu'elle se déroule dans une énorme confusion et que l'épisode de ce matin est le dernier événement qui en témoigne.